

# Stage de formation continue des enseignants

## Accueillir, intégrer, pratiquer le judo avec les personnes en situation de handicap



FFJDA (Paris) - du 23 au 25 mars 2019

### Les conditions générales d'inscription

#### → Période de stage :

Stage du samedi 23 mars 2019 au lundi 25 mars 2019

- Lieu du stage : INJ
- Début du stage : samedi 23 mars à 9h00 - Accueil des stagiaires : à partir de 8h30
- Fin du stage : lundi 25 mars à 17h30

Coût du stage :

- Les frais pédagogiques : 420 euros
- Les frais de restauration : 15€ par repas

#### → Qui peut s'inscrire ?

- Les enseignants titulaires d'un CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS, DESJEPS en exercice dans une association affiliée à la FFJDA
- La FFJDA convoque l'intéressé et en informe la ligue. **Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du stage.**

#### → Comment s'inscrire ?

La fiche d'inscription et l'ensemble des renseignements sont sur le site de la FFJDA :

<https://www.ffjudo.com/formation-des-enseignants>

☞ en retournant la fiche d'inscription **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2019** par email à l'adresse suivante : [formation@ffjudo.com](mailto:formation@ffjudo.com) **ET** par courrier postal à l'adresse suivante : FFJDA / secteur formation : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.

☞ accompagnée du règlement selon les modalités suivantes : **Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA**  
*Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.*

Pour les stagiaires :

- En 2 exemplaires : La convention de formation signée et tamponnée par le club (financement par l'employeur, prise en charge par un OPCA) **OU** le contrat de formation signée par le stagiaire (financement personnel)
- Un chèque de 420 euros correspondant aux frais pédagogiques **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2019**
- Un chèque de restauration (midi) de 45 euros (15€ par repas) pour l'ensemble des repas sur place
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires

#### → Comment financer votre formation ?

La Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A) étant déclarée organisme de formation sous le n° OF 11 75 42098 75 – Siret n°784 573 792 000 24, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation. ([voir fiche « comment financer votre formation »](#)).

Vous avez également la possibilité de solliciter une demande de bourse auprès de la Fédération ([voir formulaire « demande de bourse fédérale »](#)).

**IMPORTANT :** afin de faciliter les demandes de prise en charge par un OPCA, il est nécessaire que le chèque des frais pédagogiques soit établi par l'employeur.

**La validation de l'inscription est soumise à la réception du / des chèque(s) ainsi que de la convention OU contrat de formation joints à la fiche**